



Bruz, le 26 mars 2020

Madame, Monsieur,

La décision de passage en stade 3 du plan de lutte contre l'épidémie de COVID-19, en date du 14 mars dernier, se traduit par des mesures exceptionnelles : limitation des déplacements au strict nécessaire, fermeture des commerces et de tous lieux recevant du public, dès lors qu'ils ne sont pas indispensables à la vie du pays.

La MSA Portes de Bretagne assure une mission essentielle d'intérêt général, notamment en termes de versement de prestations et de protection de la santé et de la sécurité des salariés.

Dans le cadre de l'activation de notre Plan de Sûreté et de Continuité des Activités, nous sommes pleinement mobilisés pour maintenir un service public au profit de l'ensemble de nos adhérents et portons une attention toute particulière aux personnes les plus fragiles.

A ce titre, nous avons mis en place une organisation adaptée à ce contexte de crise sanitaire sans précédent. L'objectif étant de poursuivre la gestion des activités indispensables.

Une organisation adaptée à ce contexte de crise sanitaire sans précédent pour assurer la gestion des activités indispensables a été mise en œuvre :

- Conformément aux consignes des autorités sanitaires, la MSA a fermé ses accueils physiques (sites, agences) dès le lundi 16 mars matin.
- Pour maintenir ce lien humain essentiel entre la MSA et ses adhérents, les services se sont pleinement mobilisés pour préserver la relation téléphonique.

A ce jour, la MSA répond aux **appels téléphoniques des assurés** sans réduction de l'amplitude horaire, 8h30-12h et 13h30-17h00 du lundi au vendredi.

Les RDV téléphoniques sont possibles pour toute situation d'urgence (accès aux droits, situation de détresse psychologique...).

La **relation téléphonique avec les travailleurs sociaux** est également maintenue pour accompagner nos adhérents au mieux dans ce contexte particulier. La priorité est donnée aux personnes fragiles ayant des problématiques de santé (secours, détresse psychologique...).

La majorité des travailleurs sociaux interviennent aujourd'hui en télétravail et sont joignables sur leurs téléphones portables.



La ligne téléphonique du secrétariat de l'action sanitaire et sociale reste ouverte pour faciliter la prise de contact avec un travailleur social.

Le numéro du secrétariat est le 06 80 31 11 09.

Le mail : secretariatass.blf@portesdebretagne.msa.fr

- Les prestations d'action sanitaire et sociale continuent d'être versées pour ne pas pénaliser les adhérents dans ce contexte exceptionnel. En cas de besoin, vous pouvez envoyer un mail : prestationsass.blf@portesdebretagne.msa.fr
- Une communication active (mailing, actualisation au jour le jour du site Internet de la MSA) et préventive sur les risques associés au COVID-19 est assurée pour que les adhérents soient au mieux informés et accompagnés par nos services.

La MSA en tant qu'opérateur public essentiel pour la protection sociale du monde agricole est pleinement investie dans cette crise sanitaire pour préserver sa mission auprès de ses adhérents sur les territoires.

Nous restons à votre écoute pour toute suggestion et proposition, que vous pouvez transmettre sur notre boîte mail : secretariatdedirection.blf@portesdebretagne.msa.fr

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marine MAROT

Directrice Générale